



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition signée par 2 104 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QU'au Québec, il est de plus en plus difficile de se loger;

ATTENDU QU'en général, le coût des loyers a augmenté plus rapidement que l'indice en pourcentage du coût de la vie, soit 6 % de plus qu'il y a 25 ans;

ATTENDU QUE les revenus des locataires ont diminué depuis le début des années 80 en moyenne de 16,6 % et ce, malgré la croissance économique amorcée au milieu des années 90;

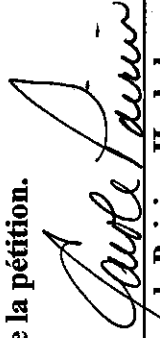
ATTENDU QUE les emplois précaires ou à temps partiel se sont multipliés dans les dernières décennies;

ATTENDU QUE l'avenir du logement social n'est pas encore assuré;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous demandons aux différentes instances gouvernementales que toute personne vivant sous le seuil de la pauvreté selon Statistiques Canada ait un logement dont le coût n'excède pas 25 % de ses revenus.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Carole Poirier, Hochelaga-Maisonneuve

3 juin 2010
Date